

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN488

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 17

A l'alinéa 10, substituer aux mots:

"de la présente section",

les mots:

"du présent article".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.